

Dossier de presse

Version du : 18 janvier 2024

Ce dossier de presse numérique contient un condensé d'informations ainsi que des coordonnées à l'intention des médias.

Sommaire :	À propos de nous	2
	Organe de direction politique	3
	Organe de direction opérationnelle	3
	Assemblée des délégués	3
	Vos interlocuteurs	4
	Notre domaine d'activité	4
	Priorités actuelles	5
	Raisons de la nécessité des prestations administratives en ligne	5





À propos de nous

La transformation numérique de l'administration représente un défi pour le fédéralisme suisse. L'Administration numérique suisse (ANS) est la concrétisation d'une initiative commune qui s'accorde bien avec le fédéralisme : la Confédération, les cantons, les villes et les communes unissent leurs efforts pour accélérer et rendre plus efficace la numérisation aux trois échelons de l'État. Cette organisation de collaboration, active depuis 2022, résulte de la fusion entre la Cyberadministration suisse et la Conférence suisse sur l'informatique (CSI).

La Confédération et les cantons sont coresponsables de l'ANS, à égalité de droits et de devoirs. L'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des Communes Suisses (ACS) soutiennent l'ANS en tant que partenaires. L'ANS est constituée d'un organe de direction politique, d'un organe de direction opérationnelle et d'une large assemblée des délégués. Le secrétariat de l'ANS est rattaché sur le plan administratif au Secrétariat général du Département fédéral des finances (SG-DFF).

Autres précisions utiles

On utilise les termes « cyberadministration » et « administration numérique » pour désigner l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'administration publique. Le soutien et la simplification des processus électroniques au sein des autorités et entre elles, aux trois échelons étatiques, ainsi que dans leurs rapports avec la population et le monde économique, occupent une place centrale.

Organe de direction politique

L'organe de direction politique se compose de représentants de la Confédération, des cantons et des communes. Il est responsable de la stratégie et de la surveillance.

Membres :

Cheffe du Département fédéral des finances (DFF)	Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale
Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)	Guy Parmelin, conseiller fédéral
Cheffe du Département fédéral de l'intérieur (DFI)	Elisabeth Baume-Schneider, conseillère fédérale
Canton d'Argovie, président de la Conférence des gouvernements cantonaux	Markus Dieth, conseiller d'État
Canton de Lucerne	Reto Wyss, conseiller d'État
Canton du Jura	David Eray, président du Gouvernement
Canton de Neuchâtel	Crystel Graf, conseillère d'État
Canton de Saint-Gall	Marc Mächler, conseiller d'État
Canton de Zurich	Kathrin Arioli, chancelière d'État
Ville de Winterthour	Michael Künzle, maire
Commune de Gaiserwald	Boris Tschirky, président
Ville d'Yverdon-les-Bains	Pierre Dessemontet, syndic

Organe de direction opérationnelle

L'organe de direction opérationnelle se compose lui aussi de représentants des trois échelons de l'État : Peppino Giarritta, chargé de mission ANS, ainsi que cinq représentants de la Confédération, sept des cantons et cinq des communes. Les domaines de la cyberadministration, de l'administration numérique et de l'informatique sont représentés de manière équitable. L'organe de direction opérationnelle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à l'attention de l'organe de direction politique.

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués de l'ANS garantit la collaboration technique des collectivités participantes ou des partenaires et fait connaître leurs besoins. Les cantons et les communes obtiennent un siège par tranche entamée de 400 000 habitants. L'UVS et l'ACS désignent chacune un délégué. La Confédération dispose au maximum de la moitié du nombre total de sièges attribués aux délégués des cantons et des communes.

Vos interlocuteurs

Peppino Giarritta, chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse, joue le rôle d'intermédiaire entre les divers domaines d'activité. Le secrétariat le soutient au quotidien dans son travail. Vanessa Eugster, responsable de la communication, s'occupe des questions des médias.



Peppino Giarritta

Chargé de mission de la Confédération et des cantons auprès de l'Administration numérique suisse

peppino.giarritta@digitale-verwaltung-schweiz.ch
Tél. +41 58 464 79 21



Vanessa Eugster

Responsable de la communication

vanessa.eugster@digitale-verwaltung-schweiz.ch
Tél. +41 58 461 60 45

Notre domaine d'activité

L'ANS coordonne et soutient la transformation numérique de l'administration publique au sein des trois échelons étatiques et entre eux. Nos prestations doivent constituer une plus-value pour la population, l'économie et les autorités. Les tâches de l'ANS sont définies dans une convention-cadre de droit public entre la Confédération et les cantons. L'ANS les accomplit dans le cadre d'un cycle stratégique quadriennal. La stratégie « Administration numérique suisse 2024-2027 » est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024. Grâce à cette stratégie, la Confédération, les cantons, les villes et les communes définissent ensemble comment faire avancer la transformation numérique de l'administration dans le contexte fédéral.

L'ANS encourage la transformation numérique, en particulier par le développement de normes et en tant que plateforme politique. Elle émet des recommandations et promeut le partage et la coordination des projets de transformation numérique menés aux échelons fédéral et intercantonal. À cet effet, elle collabore avec d'autres organisations spécialisées, notamment avec l'association eCH, la société eOperations Suisse SA et le groupe intercantonal E-Government de la Conférence suisse des chanceliers d'État. Enfin, elle recherche le dialogue avec le monde scientifique, le monde économique et la société civile.

Priorités actuelles

L'ANS dispose pour son activité opérationnelle d'un plan de mise en œuvre. Dans celui-ci, elle définit des projets et des priorités en matière de prestations qui ont vocation à contribuer à la réalisation des priorités et objectifs stratégiques inscrits dans la stratégie.

- Agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse »(agenda ANS) : dans le cadre de celui-ci, la Confédération et les cantons œuvrent à favoriser la mise en place des infrastructures numériques et des services de base requis d'urgence. La priorité est ici de mettre à disposition des services de base et des infrastructures pour la gestion des identités et des accès, pour la réception et l'envoi de documents par voie électronique, ou pour l'utilisation et la gestion transversales des données. Afin de garantir le financement des projets de l'agenda ANS à partir de 2024, la loi fédérale sur l'utilisation de moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) prévoit un financement initial pour les années 2024 à 2027.
- Priorités en matière de prestations : celles-ci font partie du plan de mise en œuvre de l'ANS. Elles comprennent non seulement des prestations, mais aussi des projets qui ne sont pas financés dans le cadre de l'agenda ANS (par ex. projets dans leur phase initiale, analyses ou études de faisabilité). En l'espèce, il s'agit notamment d'élaborer des normes et d'en assurer la gestion, d'encourager les projets innovants dans le cadre d'un concours annuel, de renforcer la confiance dans les prestations électroniques des autorités, ou encore de faire mieux connaître la thématique de la transformation numérique.
- Groupes de travail : ceux-ci traitent de sujets spécifiques dans le cadre du mandat de prestations de l'ANS. Ils sont engagés, en fonction des besoins, par l'organe de direction opérationnelle ou par le chargé de mission de la Confédération et des cantons en vue d'apporter leur soutien matériel à l'organe de direction politique et à l'organe de direction opérationnelle. Les groupes de travail peuvent comprendre des experts issus de l'administration, du monde économique, du monde scientifique et de la société civile. Il y a actuellement les groupes de travail suivants :
 - Groupe de travail Gestion de l'identité et e-ID
 - Groupe de travail Cloud Governance et Workplace
 - Groupe de travail Sécurité de l'information et des réseaux
 - Groupe de travail Télécommunication
 - Groupe de travail Voice
 - Groupe de travail iSVC (preuves numériques)
 - Organe national de coordination de la gestion des données

Raisons de la nécessité des prestations administratives en ligne

Disponibles en permanence, les prestations administratives en ligne permettent de gagner du temps et de traiter les affaires en toute simplicité. Des études¹ montrent que l'utilisation des prestations numériques de l'administration a augmenté en Suisse. La pandémie de COVID-19 a notamment constitué un terreau favorable pour le développement des prestations administratives en ligne (par ex. demande d'aide pour les cas de rigueur sur «EasyGov.swiss» ou annonce

¹ Étude nationale sur la cyberadministration 2022, eGovernment MONITOR 2023, EU Benchmark Report 2023



électronique de déménagement sur «eDéménagementCH»). La population fait preuve d'ouverture à l'égard des offres en ligne des autorités. Par exemple, la déclaration d'impôt en ligne reste le service en ligne des autorités suisses le plus utilisé. Près de trois quarts des contribuables préfèrent remplir leur déclaration d'impôt en ligne plutôt que sous format papier. Les services de base tels que l'identité électronique et l'interconnexion des autorités à tous les échelons étatiques constituent des conditions nécessaires au bon fonctionnement de la cyberadministration.